

Déclaration préalable

26 septembre 2019

L'ordre du jour de ce CQSO porte principalement sur le projet de révision des grilles indiciaires et la réforme de certains corps propres à Orange / France Telecom.

Ce ne sont pas moins de 28 documents concernant ces sujets qui ont été adressés aux élus de cette instance.

La CFE-CGC a été particulièrement surprise de la façon dont les documents ont été adressés. Aucun classement des documents n'a été fait dans l'envoi, aucune corrélation n'a été réalisée entre les noms de fichiers et les intitulés des points à l'ordre du jour, aucun guide méthodologique pour définir un ordre de lecture n'a été réalisé. Pire, on trouve des projets de décrets portant le même titre, mais de contenus différents.

Certes, il existe un fichier nommé « note information révision grilles indiciaires », envoyé il y a huit jours, qui explicite le contenu du projet, mais il n'est malheureusement d'aucune aide pour faciliter les choses.

Au regard des quatre heures de préparation octroyées aux élus pour la préparation de ce CQSO (cf règlement intérieur), la CFE-CGC ne peut que s'interroger sur la qualité du dialogue social souhaité par l'entreprise.

Alors que les réformes indiciaires et statutaires sont mises en œuvre dans la FPE depuis le 1^{er} janvier 2019, le sentiment de précipitation générale dans lequel il se déroule à Orange se trouve renforcé par le fait qu'à ce jour, nous apprenons que même une date d'application au 1^{er} juillet 2019 n'a aucune certitude d'être tenue. Ceci pose le problème de l'équité de traitement avec la FPE.

Il est étonnant de voir par ailleurs le sort réservé aux statuts de fonction qui, rappelons-le, ont largement contribué au succès d'Orange au même titre que tous leurs collègues : une réforme prévue à l'horizon 2021 seulement, des conditions d'évolutions indiciaires plus restrictives que celles existant dans la fonction publique car soumises dans les faits à avis hiérarchique, contrairement à la pratique habituelle.

Au regard de tous ces éléments, il est donc légitime pour la CFE-CGC de s'interroger sur les intentions d'Orange d'assurer une gestion équitable de la carrière de ses fonctionnaires, avec le même niveau de qualité que celui existant dans la FPE.

La CFE-CGC vous renvoie enfin à l'ensemble des propositions et vœux votés à la majorité lors du CQSO d'avril 2019 (en particulier mesures compensatoires, prime de départ à la retraite généralisée) qui n'ont pas eu d'écho à ce jour.

